



MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :

À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 16 JUIN 2025, L'AVIS DE MOTION SUIVANT A ÉTÉ PRÉSENTÉ :

Avis de motion est donné, en conformité avec l'article 445 du Code municipal du Québec, par M^{me} Annie Bastien à l'effet qu'il soit adopté, à une séance subséquente du conseil, un règlement fixant les tarifs pour les feux et les accidents de véhicules immatriculés et remplaçant le règlement 656-2022.

DONNÉ À CHERTSEY ce 19^e jour du mois de juin 2025.

Marc-André Plante
Directeur général et greffier-trésorier